

Mémoire

Présenté par

Le Conseil des Montagnais de Nutakuan

Aux

Audiences publiques du B.A.P.E
sur l'aménagement du complexe hydroélectrique de la
rivière Romaine

NOVEMBRE 2008

Table des matières

	Page
Introduction	1
L'entente de partenariat.....	2
L'accès sur le territoire.....	6
Le caribou forestier.....	8
Le marnage.....	10
Les camps de travailleurs.....	11
L'entente de principe d'ordre général.....	12

**MÉMOIRE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT (« BAPE »)**

INTRODUCTION

Comme vous le savez sans doute, La Première Nation de Nutashkuan a signé une entente de répercussions et avantages avec le promoteur, la société Hydro-Québec, relativement à la réalisation du projet du Complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

Même si notre Première Nation appuie ce projet, dans la mesure où il est réalisé en respectant substantiellement les paramètres qui nous ont été fournis, nous tenons à vous faire part de notre réflexion et plus particulièrement de certaines de nos préoccupations quant à l'impact à moyen et à long terme de ce projet sur la vie quotidienne des membres de notre Première Nation.

1. L'ENTENTE DE PARTENARIAT

Il est important de souligner que l'entente de répercussion et avantages va bien au-delà des aspects strictement financiers dont on a fait état dans le public. Cette entente prévoit la constitution de fonds qui viseront à améliorer les infrastructures de notre communauté, favoriser son développement économique et protéger et promouvoir le mode de vie traditionnel (Innu Aitun) des membres de notre Première Nation sur l'ensemble du territoire.

Notre appui au projet repose cependant sur un aspect qui nous apparaît fondamental pour le succès de ce partenariat, en l'occurrence l'opportunité de développer des capacités de réalisation et une expertise dans différents domaines qui permettront à nos membres d'intégrer graduellement la vie économique de la Côte-Nord.

De façon plus particulière, notre Première Nation a identifié la foresterie comme secteur privilégié qui pourrait permettre à nos membres de continuer de fréquenter le territoire tout en bénéficiant des retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources forestières sur notre territoire.

Les premiers contrats de coupe dans le bassin des futurs réservoirs constitueront un levier qui permettrait à nos membres d'acquérir non seulement une formation théorique mais aussi une formation pratique au niveau de l'exploitation des ressources forestières, de la coupe à la mise en marché des produits forestiers.

Dans le cadre de nos discussions avec Hydro-Québec, nous avons insisté qu'il fallait aller au-delà de la lettre de l'entente, mais aussi pour tenir compte de son esprit et de l'intention des parties, en l'occurrence de favoriser le développement

d'entreprises innues qui pourront intégrer l'ensemble de l'activité économique même après la réalisation du projet.

Nous assumons par ailleurs que le niveau de contrat gré à gré dépendra de la capacité du promoteur et des sous-traitants qu'il peut engager à accompagner les entreprises pour qu'elles puissent développer des capacités de qualification et de réalisation qui pourront progresser au fur et à mesure de l'avancement des travaux. L'octroi de ces contrats gré à gré constitue donc une condition incontournable pour maintenir le partenariat des relations harmonieuses entre le promoteur et notre Première Nation.

En bref, l'appui que nous accordons à ce projet repose sur le respect intégral des engagements qui découlent de l'entente de répercussions et avantages intervenue avec Hydro-Québec. Il est important tant Hydro-Québec que les entrepreneurs qui travailleront pour elle développent une ouverture qui

permettrait d'accompagner les entreprises innues ainsi que nos membres dans l'acquisition d'expertise dans différents domaines d'activités, et notamment dans le domaine de la foresterie.

C'est à cette condition que l'acceptabilité sociale par notre communauté sera acquise tout au long de la réalisation de ce projet majeur qui sollicite l'ensemble de notre jeunesse. Il n'est pas inutile de rappeler que près de 50 % de notre population est âgée de moins de 25 ans et qu'il s'agit là d'une main-d'œuvre disponible qui désire être formée et s'intégrer de façon active dans le marché du travail.

L'entente de partenariat

→ Nous tenons à rappeler que l'esprit et l'intention des parties qui ont signé l'entente Québec sont d'optimiser les retombées sociales et économiques du projet pour les le savez, notre communauté présente un retard de développement significatif (chômage, conditions de logement, etc.) si on la compare aux communautés non-autochtones nous nous attendons à ce qu'Hydro-Québec, de concert avec les Innus de Nutashkuan s'assurent que des formations soient offertes rapidement aux travailleurs innus désireux. Ils veulent aussi s'assurer que ces formations donnent un accès réel aux opportunités. Il serait inacceptable qu'au terme de ces formations, les Innus, faute d'expérience en travaux. Il est donc primordial que le promoteur adopte une approche intégrée de la main-d'œuvre, l'octroi de contrats et l'embauche des travailleurs innus. L'examen des mandats montre que l'octroi de contrats de gré à gré aux entreprises autochtones est la même pour les entreprises non-autochtones. Nous comptons donc sur notre partenaire Hydro-Québec Nutashkuan des contrats qui répondent à leurs aspirations dans le respect de leur réalisation. Nous nous attendons également à ce qu'Hydro-Québec nous accompagne dans la main-d'œuvre et qualification des entreprises innues) et la réalisation des mandats du projet de la Sainte-Marguerite-3, nous estimons aussi qu'il serait pertinent de développer une école ou d'offrir des stages en entreprise aux travailleurs innus, une autre façon de faire. Enfin, nous sommes déterminés à ce que de jeunes Innus aient l'opportunité de visiter les sites. On pense ici aux emplois qui seront disponibles lors de la mise en service des quatre unités de production. C'est maintenant que nous devons agir et former nos jeunes. Les Innus seront prêts à saisir ces opportunités.

2. L'ACCÈS SUR LE TERRITOIRE

Les expériences passées démontrent que la facilité d'accès sur le territoire, notamment en période de construction du projet, près de 3 000 travailleurs pourraient œuvrer à la réalisation du projet, peut constituer un défi important au niveau de nos activités traditionnelles. Nous croyons qu'il est important que le gouvernement du Québec ainsi qu'Hydro-Québec soient sensibilisés au fait que les routes d'accès, même si elles constituent un avantage certain pour l'accès au territoire, permettent aussi une fréquentation beaucoup plus intensive de chasseurs et de pêcheurs non autochtones, ce qui peut avoir une conséquence directe sur notre mode de vie, puisque le prélèvement des différentes espèces fauniques et halieutiques sur le territoire sont au cœur de notre mode de vie traditionnel.

Il apparaît donc important que des restrictions soient imposées dans un premier temps durant la réalisation du projet auprès des travailleurs et par la suite, pour éviter que l'ensemble du territoire ne subisse une baisse importante du cheptel faunique et halieutique.

3. LE CARIBOU FORESTIER

Les études récentes démontrent que le caribou forestier est une espèce qui doit recevoir une attention particulière, compte tenu de sa lente diminution sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord.

Ces études démontrent aussi que le caribou forestier est directement affecté par le niveau de fréquentation du territoire par l'humain. En l'absence d'un plan de gestion structuré adopté par le gouvernement du Québec, plan de gestion qui pourrait être élaboré avec notre collaboration et en accommodant nos besoins, il apparaît évident que toutes les mesures devront être prises pour limiter l'accès à l'ensemble des territoires fréquentés par le caribou forestier et ce, tant et aussi longtemps que les études approfondies colligées par les experts choisis conjointement par les parties permettront de déterminer l'impact de l'augmentation de la

fréquentation du territoire sur les populations de caribou
forestier.

4. LE MARNAGE

Les études démontrent que le marnage de certains réservoirs pourrait atteindre près de 50'. Il est donc important qu'Hydro-Québec prenne les mesures nécessaires pour gérer cette problématique et éviter que les membres de la Première Nation subissent des dommages considérables en étant incapables de se rendre à leur territoire de chasse traditionnelle ou en étant incapables d'accéder ou de quitter ces réservoirs durant la période hivernale.

5. LES CAMPS DE TRAVAILLEURS

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable qu'un minimum de vie familiale soit possible pour les travailleurs innus qui se trouveront dans les camps de travailleurs affectés à la réalisation du projet.

Les camps de travailleurs

→ La participation des Innus à un méga-projet hydroélectrique comme celui de La Romaine présente certes des avantages économiques qui agiront de façon durable sur le développement à court, moyen et long termes de la communauté, mais elle comporte également sa part de risques pour le maintien de sa cohésion sociale. Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport d'avant-projet, notre nation est aux prises avec divers problèmes sociaux qui tirent leurs sources des transformations rapides qu'ont vécues les Innus au cours du dernier siècle, notamment depuis la sédentarisation. Il n'est pas faux d'affirmer que le changement radical du mode de vie a entraîné un bouleversement des repères identitaires des Innus. Aujourd'hui, nombreux sont ceux à Nutashkuan qui vivent de la détresse psychologique ou se sentent impuissants face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Les conséquences sociales de ce mal-être se traduisent trop souvent par une consommation abusive d'alcool ou de drogues, des cas de négligence d'enfants ou de violence familiale. Dans ce contexte, vous comprendrez nos craintes de voir notre peuple participer à un projet qui risque de déstabiliser la vie de nombreux travailleurs, travailleuses aussi, et de familles. En clair, nous craignons que les difficultés d'intégration au chantier, les échecs en emploi et les expériences moins réussies en replongent certains dans une situation de détresse ou n'aggravent leurs difficultés.

Si nous sommes d'avis que le projet saura offrir les opportunités de développement économique dont a tant besoin notre communauté, nous tenons à affirmer que le remède ne doit pas être plus dommageable que le mal. En ce sens, il est pour nous impératif que les mesures suffisantes doivent être prises pour s'assurer que les travailleurs et leurs familles auront tout le support nécessaire pour faire face à ce nouveau défi. Nous sommes heureux de constater qu'Hydro-Québec propose des mesures comme les ateliers de préparation à l'emploi et l'embauche d'un travailleur social au chantier, ce qui aura certes un effet préventif non négligeable, mais il ne faudrait pas oublier ceux (les enfants notamment) qui, dans la communauté, auront à vivre avec l'absence d'un époux ou d'un parent. Nos ressources sociales sur la réserve opèrent déjà à pleine capacité et nous nous inquiétons de la surcharge de travail que pourrait représenter pour elles le projet de la rivière Romaine. Il nous apparaît donc évident que des ressources supplémentaires devront être mises en place dans la communauté afin de s'assurer de répondre adéquatement aux nouveaux besoins.

6. L'ENTENTE DE PRINCIPE D'ORDRE GÉNÉRAL

Il est aussi opportun de rappeler que notre Première Nation est signataire de l'Entente de principe d'ordre général et que des négociations actives se déroulent actuellement pour créer un partenariat qui favorisera la conciliation plutôt que la confrontation, le tout dans un cadre d'un traité protégé constitutionnellement.